

VUE D'ENSEMBLE

Mieux mesurer la délinquance et son suivi pénal pour faire face aux enjeux de sécurité

FICHE PRESSE • jeudi 9 décembre 2021

Sécurité et société

Insee Références
Edition 2021



La criminalité et la délinquance se transforment au même rythme que la société. Éclairer le débat public suppose de disposer de concepts et de nomenclatures partagées entre les services statistiques ministériels (SSM) impliqués (ceux des ministères de l'Intérieur - SSMSI - et de la Justice - SDSE- en premier lieu), de structurer les données de manière harmonisée à partir de systèmes d'information en forte évolution sur la période récente, d'enrichir significativement la production statistique avec des nouveaux indicateurs et de développer massivement et rapidement la diffusion de données de référence et d'analyses associées.

 À retrouver p. 9

Mesurer les phénomènes délinquants et suivre leurs transformations

Depuis 2010, la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie en tant que crime ou délit se caractérise par une baisse des plaintes pour vols et cambriolages et une hausse des plaintes pour escroqueries, pour coups et blessures sur personnes de 15 ans ou plus et pour violences sexuelles. Établi à partir des données issues du **dispositif statistique historique appelé « Etat 4001 »**, ce constat ne peut être réellement affiné et interprété que depuis 2016, avec notamment l'intégration du niveau le plus fin de la **nature d'infraction (Natinf)** dans chacun des logiciels d'enregistrement des plaintes (2015 pour la police et 2016 pour la gendarmerie), ainsi que la mise à disposition d'informations nouvelles telles que le mode opératoire ou encore le lien entre la victime et l'auteur et leurs caractéristiques respectives.

Situer la France aux niveaux européen et international dans les domaines de la sécurité et de la justice

 La mise en place progressive de la **nomenclature internationale de la criminalité à des fins statistiques (ICCS)**. a permis de réaliser de premières comparaisons européennes en termes d'évolution de certains types d'infraction sur la période 2014-2018. Mais les domaines régaliens de la sécurité et de la justice ne font pas l'objet à ce stade de directives statistiques européennes et la comparabilité des données se construit très progressivement.

La modernisation des dispositifs statistiques a permis d'investir de nouveaux champs infractionnels jusque-là méconnus ou mal mesurés. Mais pour connaître la délinquance telle qu'elle est subie, au quotidien, par les ménages et les personnes, il est indispensable de recourir à des **enquêtes de victimisation**.

Cependant, le dispositif actuel d'**enquête de victimisation** qui porte sur un échantillon restreint de ménages, reste limité. Le nouveau dispositif annuel, « **Vécu et ressenti en matière de sécurité** » (**VRS**) qui sera mis en place à partir de 2022, en métropole et progressivement en Outre-mer, a pour objectif principal de pallier les limites de l'enquête **Cadre de Vie et Sécurité (CVS, Insee-ONDRP-SSMSI)** et de fournir des données départementales.

Pour la première fois, un **questionnement partagé a été conçu au niveau européen** pour lancer une enquête auprès de la population sur la thématique des **violences liées au genre**.

Comprendre une procédure : son déroulement devant les services de police et de gendarmerie, et son traitement devant la Justice

Les violences sexuelles sont celles qui sont révélées le plus tardivement selon les travaux entrepris sur les délais d'enregistrement. Il en résulte qu'une partie de la hausse actuelle est liée à l'enregistrement de faits anciens.

Le taux d'élucidation des infractions repose dorénavant sur une **méthode longitudinale** et a l'avantage de donner des éléments de calendrier en fournissant des taux d'élucidation à trois mois, six mois, un an ou deux ans. Des premiers travaux ont été amorcés pour comparer les volumes issus des données police/gendarmerie avec ceux de la justice, mais ils sont insuffisants.

Les spécificités de certains lieux et les inégalités entre les territoires face à la délinquance

 Pour la première fois, les départements d'outre-mer sont intégrés aux différentes études. Les **données communales** devenues plus robustes sont d'un grand intérêt pour mesurer les disparités entre territoires. De plus, le **géocodage des adresses de commission des infractions, des victimes, et des personnes mises en cause** établit une localisation de plus en plus précise et ouvrent de nouvelles thématiques.

Identifier les populations de victimes pour adapter la prévention

La façon dont la population est diversement touchée par la délinquance est principalement évaluée à travers les **enquêtes de victimisation** qui ne couvrent pas les enfants de moins de 14 ans. Depuis 2016, un éclairage inédit est désormais possible sur les victimes enregistrées par les forces de sécurité, notamment en fonction de leur âge ou de leur nationalité.

Mieux comprendre les parcours de délinquance

 Depuis 2016, des éléments plus détaillés sur les auteurs présumés d'infraction sont utilisés, notamment au regard de leur âge ou de leur nationalité détaillés. Les données du ministère de la Justice, extraites du **caser national judiciaire des personnes physiques**, apportent des éléments objectifs sur la réitération et la récidive légale des condamnés.

Les relations entre la population et les personnels en charge de la prévention et de la répression de la délinquance

 La question des conditions de travail des policiers et gendarmes peut être approchée à partir de l'**enquête Conditions de travail de la Dares**. L'expertise approfondie des données administratives françaises sur les violences et outrages commis envers des professions ou des fonctions davantage exposées,

La réalisation d'appariements statistiques entre les procédures suivies par les services de sécurité et les affaires traitées par les parquets est indispensable pour objectiver les analyses en termes de suivi pénal. Le dispositif statistique adossé à l'applicatif **Cassiopée** (**Chaîne applicative supportant le système d'information opérationnel pour le pénal et les enfants**) souligne la variabilité des réponses pénales prononcées par les magistrats selon la nature du contentieux. Il permet de mesurer des délais de traitement selon la nature de procédure appliquée.

L'exploitation d'informations détaillées portant sur le lieu de commission de l'infraction permet notamment de repérer les délinquances qui se déroulent dans les transports en commun. La sécurité en milieu scolaire fait l'objet d'un **suivi spécifique par la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance** (Depp) du ministère de l'Éducation nationale.

90 % des victimes de moins de 10 ans sont enregistrées par les services de sécurité pour des violences physiques ou sexuelles. Les victimes enregistrées intègrent les personnes morales, qui représentent 15 % des plaintes déposées.

Cependant, leur mesure est limitée par les définitions juridiques strictes de la réitération ou de la récidive. D'autres pistes sont en cours d'exploration, notamment l'exploitation du **fichier du traitement des antécédents judiciaires**.

dont les acteurs de la sécurité (comme les policiers et les gendarmes) ou les élus, est en cours ; de plus, le **volet thématique de l'enquête VRS** investiguera, en 2022, les attentes et la satisfaction exprimées par la population concernant l'action en général des services de sécurité et les procédures dématérialisées.